

# P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

## **SORTIR DU CHÔMAGE : DES CHANCES INÉGALES SELON LE CONTEXTE LOCAL**

Le suivi d'une cohorte de chômeurs dans huit zones d'emploi montre que si l'âge, la qualification et le sexe demeurent fortement discriminants dans les processus d'insertion ou de réinsertion professionnelle, l'importance de ces facteurs varie selon le marché local de l'emploi.

Si à Roubaix-Tourcoing être jeune, avoir de l'expérience et être ouvrier qualifié sont les caractéristiques qui favorisent le plus le retour à l'emploi, être homme ou femme est moins discriminant qu'à Lens-Hénin où ce sont les hommes, qu'ils soient ou non qualifiés, qui ont les plus grandes chances d'accéder à un emploi. De même, dans les zones de l'Étang de Berre et de Marseille-Aubagne posséder un diplôme supérieur est un atout plus déterminant que dans la zone d'emploi d'Aix-en-Provence. Enfin l'expérience professionnelle passée joue un rôle prépondérant à Cergy et à Mantes-la-Jolie alors qu'à Poissy-Les Mureaux elle est moins significative.

Secteurs d'activités, structure locale des emplois, concurrence des demandeurs d'emploi dans des contextes économiques plus ou moins dynamiques, utilisation des dispositifs de politique d'emploi, semblent avoir un impact significatif non seulement sur les chances de sortie du chômage mais aussi sur les modes de (ré)insertion des chômeurs.

Afin de mieux comprendre les liens entre emploi et fonctionnement local du marché du travail, la DARES a interrogé dans huit zones d'emploi, une cohorte de personnes qui se sont inscrites à l'ANPE au cours du deuxième trimestre 1995 (encadré 1).

Plus de huit personnes sur dix avaient déjà eu au moins une expérience professionnelle avant leur entrée au chômage en 1995; deux sur trois étaient sur le marché du travail depuis plus de trois ans. Les autres, soit 18 % environ, s'y présentaient pour la première fois (graphique 1).

### **Quatre demandeurs d'emploi sur dix avaient déjà connu le chômage avant leur inscription à l'ANPE en 1995**

Parmi ceux qui avaient déjà travaillé, plus de la moitié ne s'était jamais trouvé au chômage au cours des trois années précédant l'inscription à l'ANPE (graphique 2). Un peu plus âgés que ceux déjà passés par le chômage, leur dernier emploi



avait été dans la moitié des cas un contrat à durée indéterminée, et le licenciement a été la cause de cessation de l'emploi de 40 % d'entre eux. Pour ces personnes au passé professionnel relativement stable, l'entrée au chômage en 1995 a souvent marqué une véritable rupture de parcours.

Ce n'est pas toujours le cas pour ceux qui ont déjà vécu une ou plusieurs périodes de chômage au cours des trois années qui précèdent leur inscription à l'ANPE. En effet, cet événement peut s'inscrire dans la continuité d'une trajectoire où chômage et emploi alternent de façon relativement fréquente. La moitié de ces anciens actifs occupés a entre 25 et 35 ans. Pour plus de six sur dix d'entre eux le dernier emploi a été un contrat à durée déterminée, un contrat aidé ou une mission d'intérim et dans seulement 27 % des cas, il s'est terminé par un licenciement.

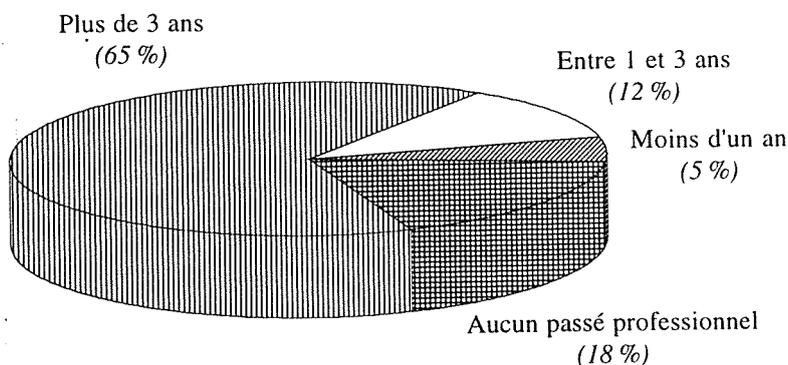
Les personnes qui n'avaient jamais travaillé avant leur inscription à l'ANPE au cours du deuxième trimestre 1995 sont en majorité des jeunes de moins de 25 ans. Cependant, un noyau significatif de femmes de plus de 35 ans se présentait aussi pour la première fois sur le marché du travail. Plus du quart de ces "primo-demandeurs" avaient suivi un ou plusieurs stages avant leur inscription à l'ANPE.

### Plus de deux personnes au chômage sur trois avaient trouvé un emploi au cours des dix-huit mois suivant leur inscription à l'ANPE

Pour plus de deux tiers des personnes interrogées, la période de dix-huit mois (1) qui suit l'entrée à l'ANPE, n'a pas été une période de "chômage total". Parmi elles, une

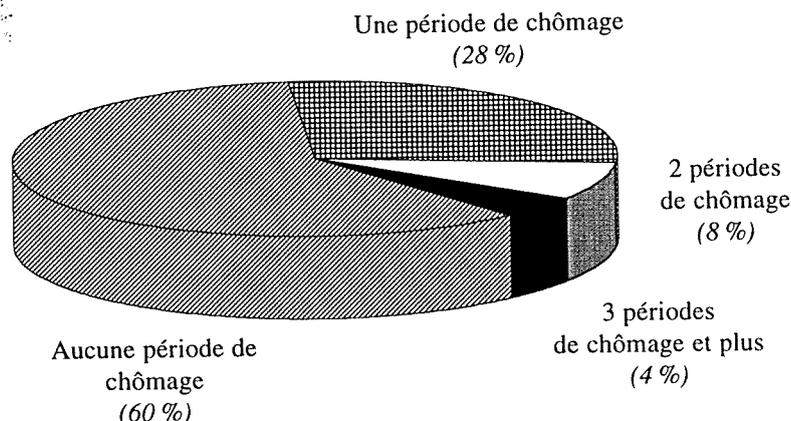
(1) - Selon les personnes, la deuxième interrogation se situe entre le 17<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> mois suivant la date d'inscription à l'ANPE. Par facilité de langage on parlera de 18 mois après l'inscription.

Graphique 1  
Ancienneté de l'expérience professionnelle avant l'inscription à l'ANPE



Champ : Ensemble des personnes ayant répondu aux deux premières interrogations.  
Échantillon : 6 480 personnes.  
Source : MES-DARES, Enquête TDE-MLT.

Graphique 2  
Nombre de périodes de chômage au cours des trois années précédant l'inscription à l'ANPE



Champ : Ensemble des personnes ayant un passé professionnel.  
Échantillon : 5 377 personnes.  
Source : MES-DARES, Enquête TDE-MLT.

#### Encadré 1

### PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

En 1996, la DARES partant des acquis des études réalisées à la fin des années quatre-vingt ou au début des années quatre-vingt-dix, et notamment des enquêtes longitudinales « Suivi des chômeurs » de l'INSEE et « Chômeurs de longue durée » du Ministère du Travail et de l'ANPE, a lancé une enquête sur les « Trajectoires des demandeurs d'emploi et le marché local du travail » (TDE-MLT).

Les enquêtes longitudinales sur les processus d'insertion ou de réinsertion professionnelle avaient jusqu'alors porté sur des échantillons nationaux et sur des demandeurs d'emploi inscrits à une date donnée.

L'enquête TDE-MLT porte sur une cohorte de « nouveaux inscrits à l'ANPE » en catégorie 1, 2 ou 3 au cours du deuxième trimestre 1995, ayant moins de 55 ans au moment de leur entrée au chômage et résidant dans huit zones d'emploi d'Ile-de-France, de Nord-Pas-de-Calais ou de Provence-Alpes-Côtes d'Azur.

Trois interrogations ont été réalisées : la première, en face à face, a eu lieu entre janvier et mars 1996, soit entre dix et quatorze mois après l'inscription à l'ANPE. Les interrogations suivantes ont été effectuées par téléphone (ou en face à face pour les non équipés du téléphone). Elles ont respectivement eu lieu fin 1996 et fin 1997.

Au départ 8 125 individus ont été interrogés, mais seulement 6 480 ont répondu à la deuxième interrogation. Les résultats présentés ici portent sur les répondants aux deux premières vagues d'enquête.

sur deux a trouvé un emploi dans les quatre premiers mois et seulement 15 % après un an de chômage.

Globalement, les plus jeunes se sont réinsérés plus rapidement : près de la moitié a trouvé un "premier emploi" dans les cinq premiers mois, contre environ quatre personnes sur dix de plus de 25 ans (graphique 3).

Le premier emploi (re)trouvé est un contrat à durée déterminée pour près de quatre personnes sur dix, une mission d'intérim dans 16 % des cas, ou un emploi aidé pour plus d'une personne sur dix. Néanmoins un quart de ces emplois sont à durée indéterminée, occupés relativement plus souvent par des adultes.

Les femmes ont presque deux fois plus souvent que les hommes trouvé un emploi aidé (CES surtout). Ce type de contrat est aussi plus fréquent parmi les jeunes et les plus de 45 ans, soit les publics cibles des politiques d'emploi. L'intérim concerne surtout les hommes et les moins de 35 ans (tableau 1).

Enfin, si les ouvriers, qu'ils soient qualifiés ou non, ont surtout trouvé des contrats à durée déterminée et des emplois d'intérimaires, employés, techniciens, agents de maîtrise et cadres se partagent entre CDD et CDI. Quant aux contrats aidés, ils ont été deux fois plus fréquemment occupés par les ouvriers non qualifiés et les employés que par les autres catégories de salariés.

### Le statut de l'emploi retrouvé ne reflète pas toujours son niveau de stabilité

Si une majorité des personnes concernées a exercé un seul emploi, plus de quatre sur dix en ont occupé plusieurs. Ces emplois sont, dans la plupart des cas, de courte durée et relativement précaires.

Cependant le statut de l'emploi ne constitue pas toujours un bon

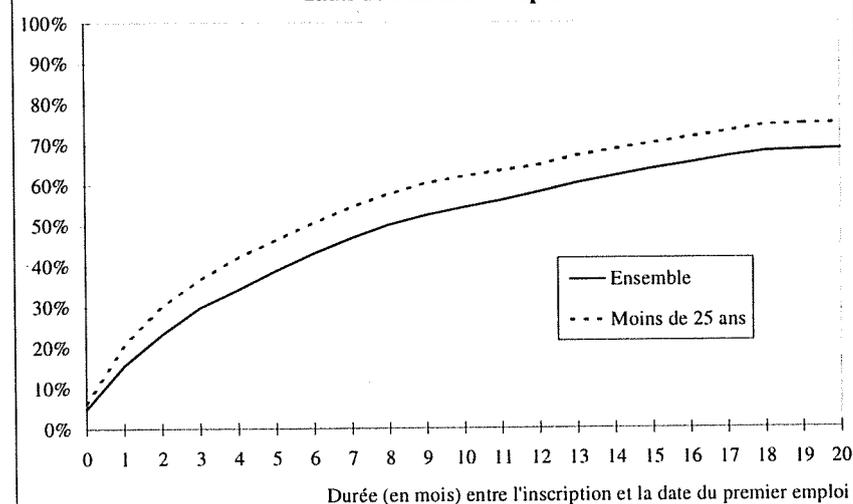
Tableau 1  
Nature du premier emploi depuis l'inscription à l'ANPE selon le sexe, l'âge et la qualification

En pourcentage

	Hom.	Fem.	18-25 ans	25-35 ans	35-45 ans	45 ans et plus	ONQ	OQ	Empl.	Cadres et TAM
CDD .....	36	42	38	41	36	37	33	36	42	38
CDI .....	26	24	18	26	30	29	17	22	25	37
Intérim .....	21	9	18	17	15	9	23	27	11	12
Contrats aidés .....	9	16	14	9	12	17	17	7	13	6
Autres .....	8	10	12	7	7	8	10	8	9	7
<b>Ensemble .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : MES-DARES, Enquête TDE-MLT.

Graphique 3  
Taux de retour à l'emploi



Champ : Ensemble des personnes ayant répondu aux deux premières interrogations et ensemble des personnes ayant moins de 25 ans.

Échantillons respectifs : 6 480 et 1 604 personnes.

Source : MES-DARES, Enquête TDE-MLT.

indicateur de stabilité. Ainsi parmi les contrats à durée indéterminée, un tiers avait déjà été rompu avant la deuxième interrogation. Licenciements et démissions ont été les causes principales de ces ruptures (respectivement 40 % et 33 % des motifs évoqués). La fermeture de l'établissement a été à l'origine de près d'un licenciement sur trois. Enfin, dans un cas sur dix la rupture du contrat a eu lieu au cours de la période d'essai.

Quant aux contrats à durée déterminée, bien qu'ils soient le plus souvent de courte durée (trois mois au maximum pour 60 % des cas), près d'un sur cinq a duré huit mois ou plus. Ils peuvent tantôt s'enchaîner dans une certaine continuité,

tantôt être sporadiques et discontinus, ou enfin jouer le rôle de vrais sas vers un contrat à durée indéterminée. On note en effet, que quatre salariés sur dix en contrat à durée indéterminée lors de la deuxième interrogation avaient exercé au préalable au moins un autre emploi depuis leur inscription à l'ANPE.

### Des chances de retour à l'emploi inégales selon les zones

Le retour à l'emploi se fait selon des modalités différentes d'une zone à l'autre.

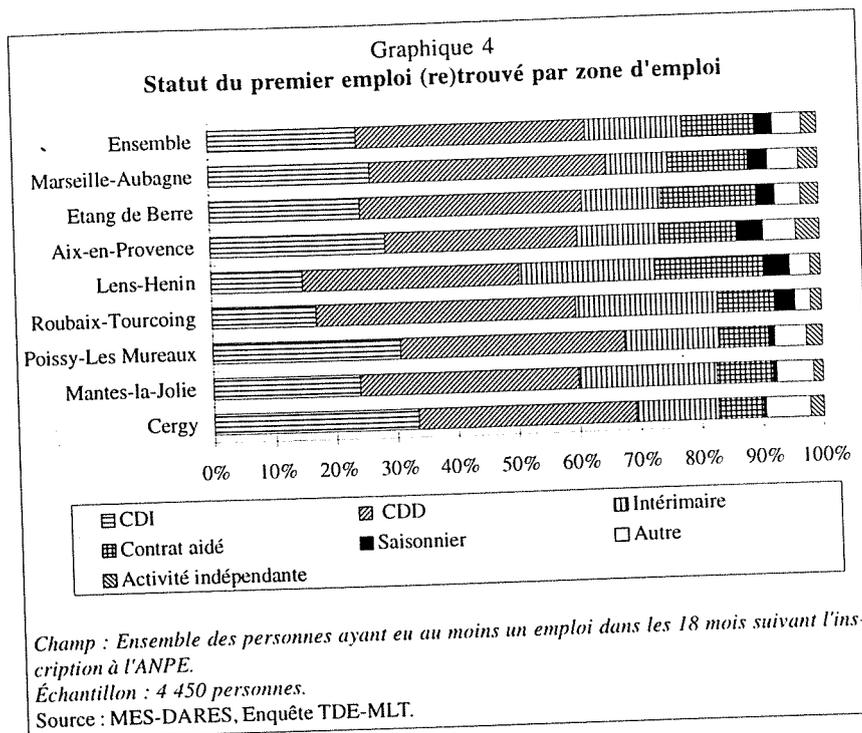
Dans les deux zones du Nord-Pas-de-Calais et de Mantes-la-Jolie, l'intérim concerne près d'un emploi sur quatre contre environ un sur

six dans les autres zones. Cela s'explique par la forte présence d'emplois industriels peu qualifiés, pour lesquels le recours à l'intérim est le plus fréquent (2). A Roubaix-Tourcoing les grandes centrales de vente par correspondance, organisées à une échelle industrielle, proposent essentiellement des emplois intérimaires ou des contrats à durée déterminée. Ainsi, les femmes sont deux fois plus nombreuses qu'à Lens-Hénin à occuper un emploi intérimaire (15 % contre 8 %) (graphique 4).

Les contrats aidés sont nettement plus fréquents dans les zones d'emploi de l'Étang de Berre et de Lens-Hénin où ils constituent un quart des premiers emplois des femmes (contre 13 % en moyenne dans l'ensemble des autres zones d'emploi de l'enquête). Mais dans cette dernière zone ils jouent un rôle significatif pour la réinsertion des chômeurs quel que soit leur âge, alors qu'en général ce sont les plus jeunes et les plus âgés qui y accèdent. Les hommes bénéficient aussi de manière significative de ce type de contrat : ils sont deux à trois fois plus nombreux à se reclasser de cette manière à Lens-Hénin que dans les autres zones d'emploi. Face à un taux de chômage très élevé et à un marché du travail particulièrement déprimé, les dispositifs de politique d'emploi interviennent de façon relativement importante dans les processus de (ré)insertion des demandeurs d'emplois de cette zone.

Les contrats aidés jouent un rôle très important dans l'insertion des jeunes de la zone de Marseille-Aubagne (22 %); à l'opposé leur poids est très modeste parmi les jeunes des zones de Cergy et Poissy-Les Mureaux où ils ne représentent que 5 % des emplois trouvés. Ces deux zones économiquement plus dynamiques, offrent des emplois

(2) - Voir " La reprise de l'intérim au premier semestre 1997 ", Premières Synthèses 98.01 - n° 02.2, DARES.



plus stables et qualifiés. En effet, un tiers des retours à l'emploi se font sur des contrats à durée indéterminée, et un jeune sur quatre en bénéficie aussi. A l'opposé, dans le Nord-Pas-de-Calais les contrats à durée indéterminée sont rares, quels que soient l'âge et la qualification (16 % environ).

De même le rôle de la qualification qui, plus élevée, favorise en général l'accès à l'emploi des chômeurs, est plus ou moins important selon les zones.

Ainsi, les ouvriers qualifiés de Roubaix-Tourcoing ont (re)trouvé un emploi plus souvent que les techniciens ou les agents de maîtrise dans cette même zone, ou à Mantes-la-Jolie, Aix-en-Provence ou Marseille-Aubagne.

Le dynamisme du marché local du travail a un impact sur le retour à l'emploi, même pour les demandeurs d'emploi les plus qualifiés : on constate par exemple que dans la zone de Marseille-Aubagne ceux-ci ne se sont pas mieux reclassés que les ouvriers non qualifiés de Cergy. Et dans des zones d'emploi aussi différentes que Cergy et Roubaix-Tourcoing les femmes non qualifiées sont environ deux fois plus nombreuses à avoir trouvé un

emploi que dans les autres zones de l'enquête.

C'est par ailleurs, dans ces deux zones d'emploi que les taux de retour à l'emploi des hommes et des femmes présentent les écarts les plus faibles (8 points) grâce à une meilleure réinsertion des femmes. Celle-ci est favorisée par la présence d'activités économiques largement féminines, comme l'industrie textile et la vente par correspondance à Roubaix-Tourcoing, ou le secteur tertiaire (services, commerce) dans la zone de Cergy qui est aussi tournée vers la capitale ou d'autres zones d'emploi fortement tertiaires comme Nanterre ou Roissy.

Si les femmes sont partout pénalisées, elles le sont encore davantage dans les zones de Marseille-Aubagne et de Lens-Hénin où près de la moitié d'entre elles n'ont trouvé aucun emploi. Ces deux zones d'emploi présentent des taux de chômage comparables qui avoisinent 20 %. Quels que soient le sexe et l'âge c'est dans ces zones qu'il a été le plus difficile de (re)trouver un emploi, mais à Lens-Hénin hommes et femmes enregistrent l'écart le plus important (20 points) et ce en dépit d'un taux d'activité féminin

très faible. Il s'agit d'une zone industrielle et minière ancienne qui connaît d'énormes problèmes de restructuration de son tissu industriel depuis les années 1960. Ses activités se sont recomposées autour de l'industrie textile, la métallurgie, la construction automobile, le commerce et l'industrie alimentaire, mais la création d'emplois demeure insuffisante face à la disparitions de secteurs entiers d'activité.

Dans les zones d'emploi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur bien que l'écart entre l'insertion des hommes et des femmes soit constant (15 points environ), le retour à l'emploi a été, dans l'ensemble, plus facile à Aix et dans la zone de l'Étang de Berre qu'à Marseille-Aubagne.

Secteurs d'activités, structure locale des emplois, concurrence des demandeurs dans des contextes économiques plus ou moins dynamiques, utilisation plus ou moins importante des politiques d'emploi, ont eu un impact significatif non seulement sur les chances mais aussi sur les modes de (ré)insertion des demandeurs d'emploi.

### Relations personnelles et candidatures spontanées sont les principaux moyens d'accès à l'emploi

Les relations personnelles (amis, connaissances ou famille) et les démarches directes sur le marché du travail (candidature spontanée et petites annonces) ont constitué les moyens privilégiés d'accès ou de retour à l'emploi (respectivement 29 et 27 % des cas). Les réseaux professionnels (connaissances professionnelles, agences d'intérim, anciennes écoles ou organismes de formation) ont été mobilisés pour un quart des emplois (re)trouvés. Enfin, 14 % environ des premiers emplois de la période ont été obtenus par les canaux institutionnels (ANPE, APEC, mission locale, per-

manence d'accueil d'information et d'orientation, mairie, bureau d'aide sociale). Dans ce cas, il s'agit de contrats aidés pour une personne sur trois.

Ce sont les plus jeunes et les plus âgés qui ont mobilisé avec le plus de succès leurs relations personnelles : la famille a joué un rôle déterminant pour plus d'un jeune sur dix, alors qu'elle n'intervient que rarement pour les plus âgés.

Les démarches directes sur le marché du travail ont été efficaces pour environ trois personnes sur dix entre 25 et 45 ans et pour une sur quatre avant 25 ans.

Avec l'âge les réseaux professionnels prennent de l'importance. Ainsi 16 % des plus de 45 ans ont pu se réinsérer par l'intermédiaire d'un ancien employeur ou collègue (c'est le cas pour seulement 7 % des plus jeunes et 9 % des 25-45 ans).

Positionnés sur des segments du marché du travail souvent distincts, femmes et hommes n'ont pas mené leur recherche d'emploi avec les mêmes moyens. Si les relations personnelles et professionnelles ont pour les deux beaucoup compté, les agences d'intérim sont intervenues deux fois plus souvent pour les hommes (surtout de moins de 35 ans) que pour les femmes, alors que

ces dernières ont plus souvent que les hommes trouvé un premier emploi par candidature spontanée ou par les canaux institutionnels.

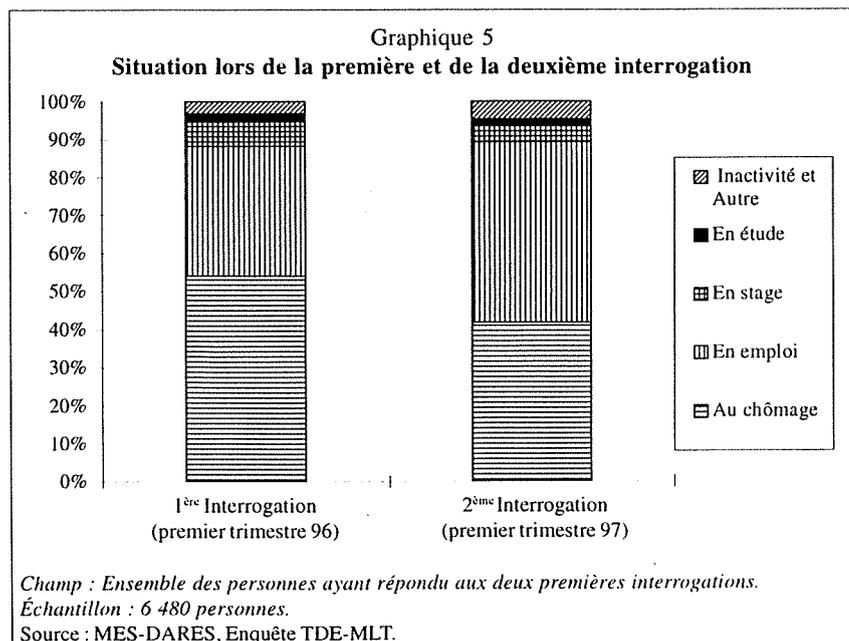
Enfin, on remarque un impact différent de ces moyens d'accès à l'emploi d'une zone à l'autre. L'ANPE a été plus souvent à l'origine d'une embauche à Cergy et à Poissy-Les Mureaux que dans les autres zones.

En revanche, les agences d'intérim ont joué un rôle deux fois plus important dans les zones d'emploi de Mantes-la-Jolie, de Roubaix-Tourcoing et de Lens-Hénin que dans celles d'Aix-en-Provence et Marseille-Aubagne.

Enfin, amis et connaissances ont été, une fois sur quatre, des intermédiaires efficaces dans les trois zones étudiées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### Dix-huit mois après leur inscription à l'ANPE, plus de quatre personnes interrogées sur dix sont encore ou de nouveau au chômage

Si on s'intéresse maintenant à la situation lors de la deuxième interrogation, près de la moitié des personnes interrogées déclarent occuper un emploi, quatre sur dix être



au chômage, le reste se partageant essentiellement entre les stages et l'inactivité (graphique 5).

Parmi l'ensemble des personnes qui n'occupaient pas d'emploi, un peu moins d'un tiers n'en avaient eu aucun au cours de la période étudiée. Cependant, près de trois d'entre elles sur dix ont suivi des stages ou des études, souvent pour une courte durée (60 % des formations ne dépassent pas les quatre mois).

Près d'une sur cinq (17 %) a eu au moins une période d'inactivité, c'est-à-dire sans rechercher d'emploi.

Enfin, pour un peu plus de la moitié, c'est le chômage qui a caractérisé toute la période en se prolongeant de façon significative.

La plupart des personnes au chômage lors de la deuxième interrogation déclarent chercher un emploi surtout par candidature spontanée (27 %), en consultant les petites annonces (20 %), ou à travers l'ANPE (23 %). 6 % sont inscrits dans une agence d'intérim. Enfin seulement une sur dix a déclaré avoir mobilisé amis et connaissances, alors que les relations personnelles ont été déterminantes pour la (ré)insertion de près d'un tiers de ceux qui ont trouvé un emploi. En dépit des difficultés rencontrées, elles déclarent massivement continuer à rechercher un emploi. La moitié affirme être disposée à déménager n'importe où en France afin de trouver un emploi, dont 15 % seulement à certaines conditions. Rares sont ceux qui, découragés, ou pour des raisons familiales ou de santé, ont déclaré ne pas avoir cherché récemment du travail.

### La pénurie d'emplois et l'âge sont perçus comme les obstacles majeurs à la réinsertion

Près d'un quart des personnes au chômage attribuent les difficultés rencontrées dans la recherche d'em-

ploi à la situation du marché du travail, jugée trop difficile dans la plupart des cas, ou n'offrant pas d'opportunité d'emplois correspondant à leurs qualifications. La pénurie d'emplois est évoquée de façon plus

insistante dans les zones de Aix-en-Provence, de Mantes-la-Jolie et de l'Étang de Berre, alors que c'est à Lens-Hénin, une des zones où le retour à l'emploi semble être le plus difficile, qu'elle est le moins sou-

Encadré 2

## LA TYPOLOGIE DES ZONES SENSIBLES

Une typologie nationale des zones d'emploi a été construite à l'initiative de la DARES à partir d'une série d'indicateurs cherchant à appréhender l'importance des risques de chômage (1). L'enquête TDE-MLT a été menée dans huit zones d'emploi situées dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Ile-de-France. Elles appartiennent à cinq des neuf classes de la typologie des zones d'emploi :

- Étang-de-Berre et Marseille-Aubagne font partie de la classe caractérisée par «un marché du travail attractif et un chômage de longue durée important». Ce sont des zones où la part des chômeurs de longue durée est supérieure de 3 à 4 points à la moyenne nationale mais où l'évolution de l'emploi est relativement favorable, tandis que la mobilité des actifs y est faible.

- Aix-en-Provence est rattaché aux zones ayant «un marché du travail ouvert aux jeunes et aux peu qualifiés». La part des jeunes parmi les demandeurs d'emploi y est inférieure de 4 à 5 points à la moyenne nationale.

- Cergy et Poissy se situent dans une catégorie de zones dynamiques caractérisées par «un marché du travail où chômage et emploi sont en croissance».

- Roubaix-Tourcoing et Lens-Hénin sont toutes deux rattachées à la famille se définissant par «une insertion et une réinsertion des chômeurs difficiles».

- enfin Mantes-la-Jolie fait partie du type des «zones de résidence» caractérisées entre autres par un chômage des non qualifiés important et une part des actifs travaillant hors de la zone relativement élevée.

### L'évolution du chômage dans les zones d'emploi

Selon les récentes estimations effectuées par l'INSEE sur la période de 1992 à 1997 par zone d'emploi (2), il apparaît que dans le Nord-Pas-de-Calais et en Provence-Alpes-Côte d'Azur les taux de chômage ont évolué assez parallèlement et à des niveaux comparables. La situation du marché du travail y est nettement plus dégradée que dans l'ensemble du territoire (taux de chômage de l'ordre de 16 % contre environ 12 % en France métropolitaine). En Ile-de-France, à l'inverse, la situation est un peu meilleure puisque le taux de chômage est de l'ordre de 10,5 %. Cette situation relative perdure depuis 1993.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, Roubaix-Tourcoing (au moins depuis fin 1993) et plus encore Lens-Hénin sont dans des situations particulièrement dégradées. Le taux de chômage, qui est de 17 % à Roubaix atteint 20 % à Lens-Hénin à la fin 1996, ce qui est nettement supérieur à la moyenne régionale.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la zone de Marseille-Aubagne connaît une situation comparable à celle de Lens-Hénin avec un taux de chômage qui avoisine 20 % en fin 1996-début 1997, nettement au-dessus de la moyenne régionale. En revanche, Aix-en-Provence et le secteur de l'Étang-de-Berre occupent depuis 1995 une position relativement meilleure dans la région.

En Ile-de-France enfin, à la différence de la zone de Mantes-la-Jolie, les zones de Cergy et de Poissy-Les Mureaux connaissent un chômage inférieur à la moyenne régionale.

(1) - Quatre groupes d'indicateurs ont été utilisés pour établir cette classification :

- 1) risques liés à la structure et à l'évolution de l'emploi,
- 2) risques liés aux difficultés de réinsertion,
- 3) risques liés à l'évolution démographique,
- 4) risques liés aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes.

Voir pour plus de détails l'annexe 2 de « La typologie des zones d'emploi sensibles aux risques de chômage », Dossiers de la DARES, n°3-4, octobre 1997, La documentation Française.

(2) - Voir M. Hannoun, Les taux de chômage par zone d'emploi, INSEE Première, n°577, avril 1998.

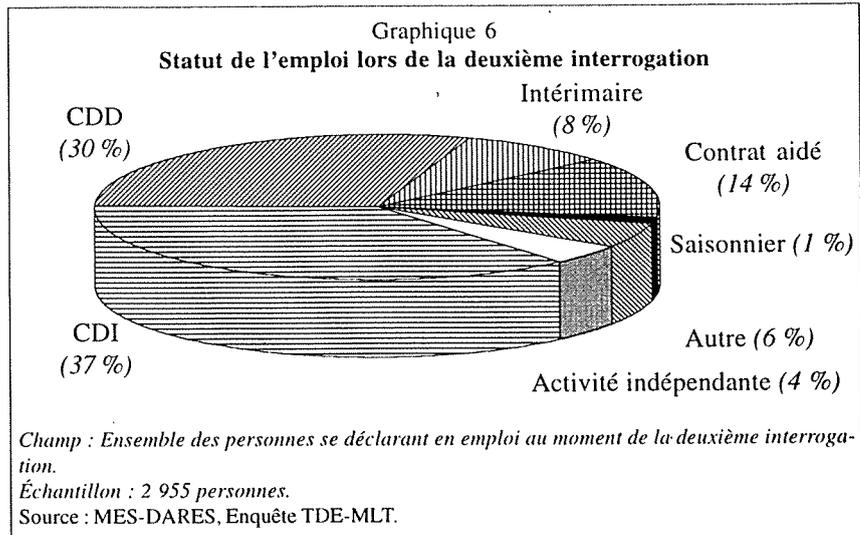
vent mentionnée parmi les difficultés rencontrées.

D'autres raisons liées à des caractéristiques personnelles telles qu'un âge trop élevé (15 %) ou un manque de qualifications (13 %), sont ressenties comme des obstacles à la reprise d'emploi. Pour un peu plus d'une personne sur dix, les difficultés de déplacement semblent être un obstacle majeur. Ces dernières sont mentionnées par une personne sur cinq dans la zone de Lens-Hénin et par près de 15 % des demandeurs d'emploi dans les zones de l'Ile-de-France et de l'Étang de Berre. Dans des zones plus urbanisées telles que celles de Marseille-Aubagne, Aix-en-Provence et Roubaix-Tourcoing les déplacements semblent être moins problématiques.

### Un an et demi après l'entrée au chômage, une réinsertion encore incertaine pour la majorité des demandeurs d'emploi

Si quatre personnes en emploi sur dix ont un contrat à durée indéterminée lors de la deuxième interrogation, près d'un tiers ont un contrat à durée déterminée, une personne sur dix est en intérim et 14 % sont titulaires d'un contrat aidé, souvent un CES (graphique 6).

Cependant, un an et demi après l'entrée au chômage, les statuts des emplois exercés demeurent sensiblement différents selon les zones.



Dans certains cas, notamment pour les contrats aidés et les contrats à durée indéterminée, les disparités entre zones s'accroissent dans le temps.

Ainsi à Poissy-Les Mureaux et à Cergy la moitié des personnes en emploi ont accédé à un contrat à durée indéterminée. Sur les zones de Provence-Alpes-Côte d'Azur et à Mantes-la-Jolie, cette proportion est comprise entre 40 % et 45 %, tandis qu'à Roubaix-Tourcoing et à Lens-Hénin elle n'est plus que de 30 %.

On note l'importance au cours du temps des contrats aidés à Lens-Hénin et dans la zone de L'Étang de Berre (près de 20 %).

De même le poids de l'intérim va de 10 % à Mantes-la-Jolie à 16 % à Lens-Hénin et Roubaix-Tourcoing, mais il est deux à trois fois moins

important dans les autres zones d'emploi de l'enquête (entre 5 et 7 %).

Par ailleurs, si la qualification et / ou le niveau de diplôme et l'âge demeurent les critères les plus discriminants dans la probabilité d'être en emploi dix-huit mois après l'inscription à l'ANPE, d'autres critères tels que l'expérience professionnelle passée et le sexe interviennent de façon significative dans les processus d'insertion.

L'effet de ces variables n'est cependant pas homogène d'une zone à l'autre et les effets propres aux contextes locaux demeurent (encadré 3).

*Maria-Teresa PIGNONI,  
Christel POUJOLY,  
Xavier VINEY  
(DARES).*

**MODÈLE D'ESTIMATION DES CHANCES D'ÊTRE EN EMPLOI  
DIX-HUIT MOIS APRÈS L'INSCRIPTION A L'ANPE  
« TOUTES CHOSES ÉGALES PAR AILLEURS »**

Les populations entrées au chômage au deuxième trimestre 1995 présentent des caractéristiques structurelles très différentes d'une zone à l'autre (tableau 2). Le modèle logit ici présenté permet d'isoler un effet propre à chaque variable, « toutes choses égales par ailleurs ».

On constate ainsi que les demandeurs d'emploi les plus diplômés (et/ou se déclarant cadres ou techniciens) ont entre une fois et demi et deux fois plus de chances d'être en emploi que les non diplômés (et/ou les ouvriers non qualifiés). De même un ouvrier qualifié a 40 % plus de chances d'être en emploi qu'un ouvrier non qualifié.

Les jeunes entre 16 et 30 ans ont une fois et demi plus de chances d'être en emploi que les personnes d'un âge intermédiaire (entre 31 et 45 ans).

Les personnes ayant une expérience professionnelle passée ont près de 40 % de chances supplémentaires d'avoir réintégré l'emploi par rapport aux primo-demandeurs. Par ailleurs, la probabilité pour les femmes d'être en emploi dix-huit mois après l'inscription à l'ANPE, est inférieure de 25 % à celle des hommes.

Mais la zone d'emploi joue aussi un rôle significatif dans les processus d'insertion des demandeurs d'emploi.

C'est à Cergy et à Roubaix-Tourcoing qu'un an et demi après l'inscription à l'ANPE la probabilité d'être en emploi, «toutes choses égales par ailleurs», est la plus élevée. A Poissy-Les Mureaux elle est inférieure de 3 %; à Aix-en-Provence, à Mantes-la-Jolie ou dans la zone de l'Étang de Berre les chances d'avoir (re)trouvé un emploi sont de 20 % à 25 % inférieures.

Enfin les zones où la réinsertion des demandeurs d'emploi apparaît la plus difficile sont celles de Marseille-Aubagne et de Lens-Hénin.

Tableau 1  
Chances d'être en emploi dix-huit mois après l'inscription à l'ANPE

Variables	Modalités	A paramètre estimé	B probabilité estimée (%)	Écart/réf. : variation de probabilité entraînée	D Degré de significativité	Odds ratio ou rapport des «chances»
GLOBAL (cte)		-0,5407	36,80		***	0,582
Sexe	homme	ref			ref	
	femme	-0,3346	29,42	-7,39	***	0,716
Age	16-30	<b>0,3697</b>	45,74	8,93	***	<b>1,447</b>
	31-45	ref			ref	
	46 et plus	-0,1753	32,83	-3,98	**	0,839
Zone	Cergy	0,049	37,95	1,15	*	1,050
	Mantes	-0,2303	31,63	-5,18	**	0,794
	Poissy	-0,0488	35,67	-1,13	*	0,952
	Roubaix	ref			ref	
	Lens	-0,4602	26,88	-9,93	***	0,631
	Aix	-0,2228	31,79	-5,01	**	0,800
	Berre Marseille	-0,2577 -0,382	31,04 28,44	-5,77 -8,36	** ***	0,773 0,682
Qualification	Cadre	0,465	48,11	11,31	***	1,592
	Employé	0,168	40,79	3,99	**	1,183
	OQ	0,3669	45,67	8,86	***	1,443
	ONQ	ref			ref	
Expérience professionnelle	avec	<b>0,3861</b>	46,14	9,34	***	1,471
	sans	ref			ref	
Nationalité	française	ref			ref	
	étrangère	-0,0926	34,68	-2,13	*	0,912
Diplôme	supérieur	0,6141	51,83	15,03	***	1,848
	tech. long	0,5431	50,06	13,26	***	1,721
	tech. court	0,1757	40,97	4,17	**	1,192
	2 <sup>me</sup> cycle	0,3201	44,51	7,70	**	1,377
	1 <sup>er</sup> cycle	-0,1128	34,22	-2,58	*	0,893
	aucun	ref			ref	
Nationalité des parents	les deux sont français	ref			ref	
	un des deux est étranger	-0,1459	33,48	-3,32	**	0,864
Origine régionale des parents	les deux sont de la région	ref			ref	
	un des deux n'est pas de la région	-0,1266	33,91	-2,89	*	0,881

\*\*\* très significatif      \*\* significativité moyenne      \* peu ou pas significatif

**Guide de lecture du tableau :**

La probabilité d'être en emploi dix-huit mois après l'entrée au chômage est de 36,8 % pour un individu présentant toutes les caractéristiques de référence (homme, de 31 à 45 ans, résidant dans la zone de Roubaix, ouvrier non qualifié...). Le fait d'être jeune (30 ans ou moins) augmente cette probabilité de 8,93 points. Ses chances d'être en emploi sont multipliées par 1,447. Les effets sont approximativement additifs : pour un individu qui ne diffère de la référence que par le fait d'être jeune et avoir de l'expérience, la probabilité augmente d'environ 8,93 + 9,34 par rapport à la référence. Les chances d'être en emploi sont, dans ce cas, de 55 %.

Si cette classification est un peu fragile pour les classes intermédiaires, il faut souligner la très forte opposition entre Roubaix-Tourcoing et Lens-Hénin, ainsi que la position très défavorable de Marseille-Aubagne qui ressort de manière très significative selon ce modèle.

Sans doute ne faut-il pas chercher à séparer à tout prix effets structurels et effets propres à chacune des variables, car l'identité des zones est aussi le produit de la structure de ses populations, mais il est cependant intéressant de voir qu'au-delà de la composition socio-démographique de la population, des effets propres au contexte local rythment les processus de réinsertion des chômeurs.

L'application du modèle logit à chacune des zones montre, en effet, que l'influence des variables socio-démographiques sur les chances d'avoir un emploi dix-huit mois après l'entrée au chômage, n'est pas toujours la même d'une zone à l'autre. Si l'expérience professionnelle passée joue de manière importante à Cergy et à Mantes-la-Jolie, son rôle à Poissy-Les Mureaux est moins significatif. Dans cette dernière zone, être homme, avoir ses deux parents français ou être « employé » augmente très significativement la probabilité d'avoir retrouvé un emploi dix-huit mois après l'entrée au chômage.

De même entre Roubaix-Tourcoing et Lens-Hénin les différences sont marquées : à Roubaix-Tourcoing être jeune, avoir de l'expérience et être ouvrier qualifié sont les variables les plus significatives favorisant le retour à l'emploi. Les différences entre hommes et femmes ne sont pas significatives. En revanche, à Lens-Hénin, le fait d'être de sexe masculin, de posséder un diplôme et d'avoir une qualification d'ouvrier spécialisé ou de technicien sont les facteurs qui multiplient le plus les chances d'être en emploi dix huit mois après l'entrée au chômage.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est plutôt être jeune et de sexe masculin qui favorise les chances de retour à l'emploi. Mais dans la zone de l'Étang de Berre et à Marseille-Aubagne posséder un diplôme supérieur est un atout qui semble avoir un poids plus important qu'à Aix-en-Provence.

Tableau 2  
Quelques indicateurs sur la structure des nouveaux inscrits à l'ANPE  
au cours du deuxième trimestre 1995

(données pondérées sur les 8125 individus interrogés à la première vague d'enquête)

En pourcentage

Zones d'emploi	18- 30 ans	Femmes	OQ sur l'ensemble des ouvriers	Employés	Individus ayant un niveau d'enseigne- ment sup. (y c. niv III)	Individus ayant un père originaire de la région	CDI avant l'inscription à l'ANPE
Cergy .....	51	48	59	59	18	38	52
Mantes-la-Jolie .....	55	45	64	55	15	35	43
Poissy-Les Mureaux .....	55	43	69	56	20	35	49
Roubaix-Tourcoing .....	57	49	30	44	13	76	29
Lens-Hénin .....	57	42	47	47	11	88	35
Aix-en-Provence .....	48	50	67	58	32	33	49
Étang de Berre .....	46	50	60	54	18	28	58
Marseille-Aubagne .....	53	48	59	57	20	39	50
<b>Ensemble .....</b>	<b>53</b>	<b>47</b>	<b>51</b>	<b>53</b>	<b>18</b>	<b>52</b>	<b>45</b>

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 665 F - Europe : 700 F - Autres pays : 715 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

## Les Dossiers de la DARES

numéro 5-6

Décembre 1997

**B**

ILAN

DE LA POLITIQUE

DE L'EMPLOI EN 1996

En 1996, 2,3 millions de personnes sont entrées dans un des dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi. Les réformes intervenues en cours d'année, notamment le recentrage du Contrat initiative emploi sur les publics les plus en difficulté, ont entraîné une légère baisse des contrats aidés dans le secteur marchand. Les entrées en Contrat emploi-solidarité dans le secteur non marchand ont également, pour la première fois, sensiblement décliné. En revanche, les mesures d'accompagnement des restructurations et les préretraites ont progressé.

Parallèlement, près de cinq millions de salariés ont été concernés par les mesures générales de baisse des charges patronales sur les bas salaires.

Ce bilan, comme chaque année :

- \* synthétise les résultats et orientations de la politique de l'emploi;
- \* analyse le profil des publics concernés ainsi que les caractéristiques des employeurs.

En outre, il propose des éclairages particuliers pour comprendre :

- \* les trajectoires des bénéficiaires de CES et de SIFE;
- \* la situation des bénéficiaires du RMI dans les mesures d'accès à l'emploi et à la formation;
- \* l'utilisation des dispositifs spécifiques par les entreprises;
- \* l'évolution de la dépense pour l'emploi.

228 pages / 180 FF



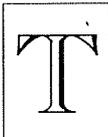
Ministère de l'emploi  
et de la solidarité

Abonnements et diffusion :

**La Documentation Française**

124, rue Henri Barbusse - 93308 Aubervilliers

Téléphone : 01 40 15 70 00 - Télécopie : 01 40 15 68 00



# TRAVAIL ET EMPLOI

N° 74 . 1/98

## Les enjeux de la répartition du travail

Recomposition du temps de travail, rythmes sociaux et modes de vie, une comparaison France - Grande-Bretagne, *par Dominique Anxo, Jean-Yves Boulin, Michel Lallement, Gilbert Lefèvre, Rachel Silvera.*

France, Allemagne, Grande-Bretagne : l'organisation du temps de travail dans la grande distribution alimentaire, *par Christophe Barret, Jean Gadrey, Camal Gallouf.*

Travailler sans compter son temps ? Les cadres et le temps de travail, *par Paul Bouffartigue et Mélanie Bocchino.*

De la division sexuée au partage du travail, *par Michèle Forté, Myriam Niss, Marie-Claude Rebeuh, Jacques Trautman, Emmanuel Triby.*

Répartition du travail et identités salariales (marins-pêcheurs, saisonniers, intérimaires, intermittents), *par M. del Sol, Annie Gouzien, N. Souchard, Pascale Turquet.*

Le partage vu des sujets, *par Véronique Guienne.*

La réduction de la durée du travail, des évolutions convergent-elles ?, *par Gilbert Cette et Alain Gubian.*

La réduction du temps de travail, une évolution pour l'emploi ?, *par Pierre Cabuc et Pierre Granier.*

Réduction du temps de travail et emploi, *par Gerhard Bosh et Steffen Lehdorff.*

## Notes de lectures

Les intermédiaires du marché du travail, par Christian Bessy, François Eymard-Duvernay, P.U.F., 1997, *lu par Patrick Nivolle.*

Les agents de maîtrise à l'épreuve de la modernisation industrielle, essai de sociologie d'un groupe professionnel, par Philippe Trouvé, Ed. l'Harmattan, Coll. Logiques sociales, 1997, *lu par Marie-Christine Combes.*

Les politiques sociales, ouvrage coordonné par Marie-Thérèse Join-Lambert, Ed. Presse de Sc. Po. et Dalloz, 1997, *lu par Elisabeth Pascaud.*

Les diplômés professionnels en Allemagne et en France, Ed. Martine Mobus, Eric Verdier, l'Harmattan, 1997.



Ministère de l'emploi  
et de la solidarité  
Direction de l'animation  
de la recherche,  
des études et des statistiques

Abonnements :

**La Documentation  
Française**

124, rue Henri-Barbusse  
93308 Aubervilliers

Téléphone :  
01.40.15.70.00

Télécopie :  
01.40.15.68.00

Vente au numéro :

**La librairie de  
la Documentation  
Française**

29, quai Voltaire  
75344 Paris Cedex 07

**94 F**

*le numéro*

**325 F/an**  
*pour 4 numéros*

# **L** E PARTAGE DU PROFIT EN EUROPE

Institutions et effets comparés

par le réseau IPSE

Les dispositifs de participation financière des salariés sont-ils différents d'un pays à l'autre au sein de l'Europe ?

Oui, si l'on en croit les travaux réalisés par le réseau «Impact of Profit Sharing in Europe» (IPSE) en France, en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni, à la lumière de chaque contexte national.

En effet, certains systèmes d'intéressement aux résultats et, plus généralement de participation, bénéficient de dispositions fiscales favorables. Ils ont connu, ces vingt dernières années, un net regain d'intérêt, tant au niveau législatif que chez les entreprises. La participation financière a, d'ailleurs, fait l'objet d'une recommandation européenne en 1991.

Cet ouvrage dresse une analyse comparative de ces différents dispositifs de partage du profit, des facteurs qui les déterminent et de leurs effets, notamment sur la performance des entreprises.

*Le partage du profit en Europe est une adaptation française de «Profit sharing in Europe : the characteristics and impact of profit sharing in France, Germany, Italy and the United-Kingdom». Cet ouvrage, plus complet, paraîtra en 1998 au Royaume-Uni, aux éditions Edward Elgar Publishing Limited, Cheltenham.*



Ministère de l'emploi  
et de la solidarité

Direction de l'animation de la recherche,  
des études et des statistiques

270 pages - 240 FF

En vente à :

**La Documentation Française**

29-31, quai Voltaire  
75344 Paris Cedex 07

Téléphone : 01.40.15.70.00  
Télécopie : 01.40.15.72.30